

Direction administrative et financière

Lyon, le 24 octobre 2022

Objet : Lettre de consultation

Réf. : 22-MAPA B-006-TUMO-CHROMEBOOK

P.J. : Cahier des charges valant acte d'engagement

Votre interlocuteur :

Damien VILLARD – Directeur TUMO

Tel : 07 50 54 18 21

Mail : damien.villard@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser un dossier de consultation en vue de passer un marché de fourniture de différents matériels informatiques pour le centre TUMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Conformément à la procédure de commande publique applicable à la présente consultation, le montant maximum du marché sur la totalité de sa durée d'exécution, toutes options incluses, ne saurait être supérieur à 13350 € HT.

Pour votre complète information, le montant estimatif du marché est de 12 800 €HT.

Le dossier de consultation est composé de la présente lettre de consultation et de son cahier des charges.

Après analyse et négociation éventuelle, le pouvoir adjudicateur procédera au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
<p>Prix : Les notes seront attribuées en fonction de l'offre du moins disant. La note des candidats est déterminée par application de la formule suivante :</p> $\frac{\text{Offre la moins disante}}{\text{Offre du candidat}} \times 80$	80%
<p>Délai de réalisation : le délai de livraison à partir de la signature du marché sera renseigné par le candidat en jour ouvré. La note des candidats est déterminée par application de la formule suivante :</p>	20 %



$\frac{\textit{Proposition du délai le plus court}}{\textit{Proposition du candidat}} \times 20$	
--	--

Votre offre initiale est à remettre au plus tard le 31 octobre à 12h00 heures délai de rigueur à l'adresse suivante :

xavier.boucher@auvergnerhonealpes-orientation.fr
alexandra.guillemint@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Et en copie impérative :

achat@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Votre offre doit être **obligatoirement rédigée en français et vous devez remettre les documents suivants :**

- Le cahier des charges valant acte d'engagement complété, édité en PDF et signé ;
- Votre proposition tarifaire et vos délais de livraison et qui constitueront l'annexe au marché mentionné ci-dessus.

Dans le cas où votre offre est retenue, les documents suivants seront à remettre :

Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale (attestation de vigilance téléchargeable sur www.net-entreprises.fr ou www.urssaf.fr), datant de moins de 6 mois,

Le cas échéant, les autres justificatifs sociaux en cours de validité délivrés par les organismes concernés (CIPAV ...)

Les justificatifs fiscaux en cours de validité délivrés par les organismes concernés.

AGEFIPH : Pour les entreprises employant au moins 20 salariés, le certificat délivré par l'Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (L 5214-1 du Code du travail) attestant de la régularité de la situation au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,

Lorsque l'immatriculation au registre du commerce ou des sociétés est obligatoire ou s'il s'agit d'une profession réglementée : un extrait K ou K bis datant de moins de 6 mois ou équivalent (tel qu'une carte d'identification, un devis ou un document publicitaire mentionnant le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation).

Dans le cas d'emploi de travailleurs étrangers, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L5221-2 du Code du Travail. Cette liste précise pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type de numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D8254-2). En cas de recours à la sous-traitance, le sous-traitant devra également fournir cette liste.

Le cas échéant, en cas de détachement d'un ou de plusieurs salariés, les documents suivants :

Une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi, conformément aux dispositions des articles R. 1263-4-1 et R. 1263-6-1 du code du travail ;

Une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1 du code du travail.

Afin de justifier que vous ne rentrez pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles L. 2141-1 et L. 2141-4 du code de la commande publique, fournir une attestation sur l'honneur.

Afin de justifier que vous ne rentrez pas dans un des cas prévus à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, fournir :

- un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
- la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.

Pour obtenir des renseignements techniques ou administratifs sur la présente consultation, une demande écrite pourra être adressée à :

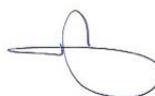
xavier.boucher@auvergnerhonealpes-orientation.fr

et/ou alexandra.guilleminot@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Cette lettre de consultation tient lieu de règlement de consultation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Damien VILLARD



Directeur du centre TUMO